



ECOLE FONDAMENTALE SPECIALISEE  
SAINTE-GERTRUDE  
CHEMIN DE WISBECQ, 2  
7940 BRUGELETTE

Tél. : 068/45 49 42 – Fax : 068/45 55 69

[direction.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:direction.primaire@sainte-gertrude.be) – [sainte-gertrude1.com](http://sainte-gertrude1.com)

Direction : Etienne Claus

Brugelette, le 26 août 2025

**Chers Parents, Madame, Monsieur,**

*C'est avec une grande joie que nous ouvrons cette nouvelle année scolaire en accueillant vos enfants. Nous souhaitons leur offrir un cadre d'apprentissage stimulant, où chacun pourra développer ses talents, tant intellectuels qu'affectifs, dans un esprit de respect, de découverte et d'amitié, nourri par les valeurs humaines et religieuses qui nous animent.*

*La réussite de chaque élève repose sur une étroite collaboration entre l'école et la famille. Nous vous invitons à veiller à ce que votre enfant bénéficie d'un repos suffisant et à l'encourager dans la persévérance et l'effort, essentiels à son épanouissement scolaire.*

*Chaque élève recevra un **journal de classe**, à consulter et à signer quotidiennement. Une **farde de communication** sera également remise à votre enfant afin de faciliter les échanges écrits avec les enseignants. Elle vous permettra, si besoin, de demander un rendez-vous avec l'un d'eux ou avec la direction.*

*Si vous souhaitez nous faire part d'une préoccupation ou discuter des progrès de votre enfant, n'hésitez pas à contacter la direction aux numéros suivants :*

☎ +32(0)68/45 49 42

☎ +32(0)475/655 232

*Vous trouverez dans les pages suivantes diverses informations pratiques qui, nous en sommes certains, vous accompagneront utilement tout au long de l'année. Nous vous remercions chaleureusement pour la confiance que vous nous accordez et vous assurons, chers Parents, de toute notre attention et de notre engagement.*

*Avec nos salutations les plus cordiales,*

**Pour l'équipe éducative**

Etienne CLAUD, Directeur

### **1. Contact téléphonique :**

Pour joindre l'école : composer le 068/45 49 42 (de l'étranger le 0032 68/45 49 42). Si le répondeur est branché : laissez votre message et vos coordonnées après le bip sonore, nous vous contacterons dès notre retour.



Courriel : [direction.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:direction.primaire@sainte-gertrude.be)  
[secretariat.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:secretariat.primaire@sainte-gertrude.be)

Contact par site internet :  
[sainte-gertrude1.com/contact](http://sainte-gertrude1.com/contact)

Direction : Mr Claus  
Secrétariat : Mme Mary

### **2. Contact avec le centre P.M.S.S. :**

Rue Paul Pastur, 104  
B-7800 ATH  
Tél : +32 (0) 68 28 34 47  
[cpmss.libre.ath@skynet.be](mailto:cpmss.libre.ath@skynet.be)  
<https://cpmslibreho.wordpress.com/cpmss-specialise-de-ath/>



Psychologues : Mme Nathalie Bombois ([nathalie.bombois@pmslibreho.be](mailto:nathalie.bombois@pmslibreho.be))  
Assistante sociale : Mme Noémie Altruy ([noemie.altruy@pmslibreho.be](mailto:noemie.altruy@pmslibreho.be))

### **3. Mutuelle :**

Chaque nouvel élève remet une photocopie de sa carte d'identité et/ou de sa carte ISI+.

### **4. Allocations majorées :**

La direction de l'école est à votre disposition pour tous renseignements concernant les demandes d'allocations majorées.

## 5. Heures de classe :



### *Classes à pédagogie adaptée*

*De 8h55 à 10h35 ;  
Collation en classe de 10h15 à 10h30 ;  
Récréation de 10h35 à 10h45 ;  
De 10h50 à 11h40 (reprise des  
cours) ;  
Repas de 11h40 à 12h15 ;  
Récréation de 12h15 à 12h45 ;  
Reprise des cours de 12h50 à 14h05 ;  
Récréation de 14h05 à 14h20 ;  
Fin des cours à 15h35*

## 6. Accueil des enfants :

À partir de **8h30**, les enfants sont accueillis et surveillés par les instituteurs et la puéricultrice.

## 7. Boissons :

Les élèves qui prennent leurs tartines peuvent se faire servir un potage pour 50cents qui seront comptabilisés via la facture de décompte périodique.

## 8. Transport scolaire :



- ✚ Le personnel de convoyage n'est légalement responsable qu'à partir du moment où l'enfant est pris en charge, dans le car même, par le transporteur.
- ✚ Sauf si leur handicap les en empêche, le ministère peut imposer aux parents de conduire leur enfant jusqu'à un point d'arrêt distant au maximum de 500 mètres de leur domicile.

- ✚ Les élèves doivent être prêts à embarquer quelques minutes avant l'arrivée du bus au point d'arrêt.
- ✚ Les heures de ramassage peuvent parfois varier selon les circonstances.
- ✚ Pour des problèmes de transport : téléphoner à Madame Mary au : +32 (0)68/45 49 42.
- ✚ Si un déménagement est prévu, il est impératif de prévenir l'école deux semaines à l'avance.

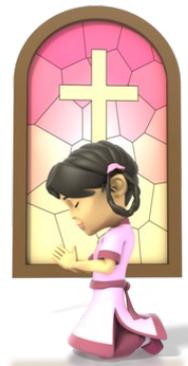
### **9. Assurances :**

Les élèves sont assurés pour les accidents survenus à l'école et sur le chemin de l'école. Nous signalons que l'assurance scolaire vous enverra directement un mail de confirmation lors d'une déclaration d'accident.

### **10. Célébrations eucharistiques :**

Comme chaque année, les enfants ont la possibilité de se préparer aux différentes célébrations eucharistiques organisées par notre école.

Si vous désirez obtenir des renseignements, veuillez vous adresser au professeur de religion de votre enfant (Mme Coralie T., Mme Caroline J., M. Vincent S.).



### **11. Internat : Centre Sainte-Gertrude**

Renseignements « service admission » au +32 (0)68/45 74 50  
(lundi 9h à 10h - mercredi 9h à 12h - vendredi 9h à 17h uniquement).

### **12. Repas à l'école (Firme Sorest-Depoître) :**

Les repas sont payables via la facture de décompte périodique.



Tarif des repas : 3,50 euros pour les élèves de maternelle et 4,50 euros pour les élèves du primaire. Ce tarif comprend le potage, le plat principal, un dessert et une boisson à volonté.

Les commandes sont centralisées chaque matin (le secrétariat se charge d'établir les décomptes via une facture). Dans la mesure du possible, nous vous encourageons à privilégier les paiements par virement bancaire.

### **Réunion des parents :**

La 1<sup>ère</sup> réunion des parents aura lieu le **vendredi 10 octobre 2025** de 16h à 18h30 et sera **suivie de notre repas des parents et amis le même soir**.

Les parents qui désirent rencontrer le (la) titulaire de leur enfant durant le premier trimestre (octobre, novembre), durant le second trimestre (janvier, février) ou durant le troisième trimestre (avril, mai) peuvent prendre rendez-vous avec celui-ci par l'intermédiaire du journal de classe.

La deuxième réunion des parents aura lieu le **vendredi 12 décembre 2025** de 16h à 18h30.

La troisième réunion des parents aura lieu le **jeudi 23 avril 2026** de 16h à 18h30.

La dernière réunion, le **mardi 30 juin 2026** de 16h à 18h30.



### **13. Absences :**

Le professeur doit être averti, en cas d'absence ou de retard, du motif exact au moyen d'un billet signé. Pour des absences, à partir du 3<sup>e</sup> jour, le certificat médical est obligatoire. Vous pouvez contacter les éducateurs au 0493/88 55 65 ou 0493/87 78 37 pour signaler : l'arrivée tardive, le départ avancé, un souci de repas, ... Par mail : [educateurs.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:educateurs.primaire@sainte-gertrude.be)

#### **14. La possession et l'utilisation du GSM (téléphone mobile) :**

Nous avons parfois constaté quelques utilisations déviantes des téléphones portables au sein de l'établissement : échanges de messages, appels aux parents, prises de photos...

Nous réaffirmons que si la possession d'un GSM par votre enfant est tolérée, son utilisation est, par contre, strictement interdite dans l'enceinte de l'école. Le GSM restera donc éteint pendant toute la journée et dès l'entrée dans l'établissement.

Notre Règlement d'Ordre Intérieur est très clair à ce sujet et des sanctions sévères seront prises en cas d'infraction. Il y va de l'intérêt et du respect de chacun.

**Lorsqu'un enfant emporte un objet non pédagogique à l'école (GSM, etc.), nous vous rappelons que nous ne sommes pas responsables en cas de perte, de vol ou d'échange.**



#### **15. Natation (obligatoire sauf certificat médical) :**

Une fois toutes les 2 semaines. Tenue demandée :

- ✚ Un sac de natation + serviette ;
- ✚ Un maillot de bain (pas de short) ;
- ✚ Un bonnet de bain est conseillé et disponible à la demande au prix de **5 euros** ;
- ✚ Si nécessaire, brassards gonflés d'avance.

Ces différents objets peuvent être marqués au nom de l'élève.

Pour être dispensé du cours de gymnastique ou de natation, un **certificat médical** est requis.

Prix de la séance de natation : **7 euros** (couvrant l'entrée et le transport).



#### **16. Gymnastique :**

Deux fois par semaine.

En fonction du projet classe de votre enfant, une tenue sera précisée par le titulaire.



### 17. Les fournitures classiques :

En fonction du projet classe de votre enfant, des fournitures peuvent être demandées en ce début d'année scolaire par le titulaire :

#### **✚ Pour les Maternelles et la Maturité 1 et 2 :**

Les enfants doivent apporter à l'école un cartable et une trousse vide uniquement.

#### **✚ Pour les Maturités 3 et 4 :**

- ✚ Un cartable ;
  - ✚ Un plumier (trousse) avec crayon gris, gomme, taille-crayons ;
  - ✚ De la colle, des ciseaux ;
  - ✚ Des crayons de couleur ;
- (Voir liste communiquée par la titulaire)

**Ventilation des frais**  
**Voir document annexe**



## 18. Calendrier des congés pour l'année scolaire 2025-2026

- Ma 07/10 : Photos scolaires
- Ve 10/10 : Réunion parents et Repas
- Sam 11/10 : Blind Test
- Lu 20/10 au Ve 31/10 : Vacances de Toussaint
  
- Mardi 11/11 : Armistice CONGE
- Lu 01/12 : Conseil de classe
- Ve 05/12 : Saint-Nicolas
- Ve 12/12 : Bulletin / Réunion de parents / Marché de Noël
- Je 18/12 : Célébration et goûter de Noël (à confirmer)
- Lu 22/12 au Ve 02/01 : Vacances de Noël
  
- Lu 09/02 au Ve 13/02 : Classes de dépaysement
- Lu 16/02 au Ve 27/02 : Vacances de carnaval
  
- Lu 02/03 et Je 19/03 : Journées pédagogiques
- Lu 06/04 : Lundi de Pâques
- Sa 11/04 : Fancy Fair
- Je 23/04 : Réunion de parents
- Ve 24/04 : Célébration de Pâques (à confirmer)
- Lu 27/04 au Ve 08/05 : Vacances de Pâques
  
- Je 14/05 : Ascension
- Ve 15/05 : Journée pédagogique
- Lu 25/05 : Pentecôte
- Ma 30/06 : Journée festive + Remise des bulletins Réunion de parents
- Je 02/07 : Marche parrainée
- Ve 03/07 : Conseil de classes / AG

**Vous pouvez retrouver toutes les dates (réunions parents/remise des bulletins, congés, jours fériés, journées pédagogiques, évènements, etc.) dans le calendrier sur la page d'accueil de notre site :**

[sainte-gertrude1.com](http://sainte-gertrude1.com)



ECOLE FONDAMENTALE SPECIALISEE  
SAINTE-GERTRUDE  
CHEMIN DE WISBECQ, 2  
7940 BRUGELETTE  
Tél. : 068/45 49 42 – Fax : 068/45 55 69  
[direction.primaire@sainte-gertrude.be](mailto:direction.primaire@sainte-gertrude.be)  
[sainte-gertrude1.com](http://sainte-gertrude1.com)  
Direction : Etienne CLAUS

## **Attestation**

**Année scolaire 2025-2026**

Je soussigné ..... (NOM - Prénom)

Responsable de l'élève ..... (NOM - Prénom)

Déclare avoir pris connaissance des directives générales de l'école Sainte-  
Gertrude, du règlement des élèves et de la ventilation des frais.

Date,

Signature,

**IMPORTANT : Ce document est à remettre au titulaire de votre  
enfant le plus rapidement possible. MERCI.**